Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-310-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-311-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-311

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. TALLOT, M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 13 octobre 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-312-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-312

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Loi d'Orientation relative à l'Administration Territoriale de la République, en date du 6 février 1992, a instauré, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit se tenir dans le délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Il convient, conformément aux dispositions réglementaires, de définir, par délibération, les modalités de son déroulement.

Cet exposé pourra être complété par les réflexions des élus titulaires de délégations, après quoi le débat sera ouvert.

Le Conseil Municipal

- prend acte qu'un rapport explicatif de synthèse consacré au débat d'orientation budgétaire était joint à la convocation du présent Conseil,
- prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-313-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-313

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS EXERCICE 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Compte tenu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2016, il est proposé les inscriptions et transferts de crédits suivant l'état joint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. GRANDJEAN est absent au moment du vote),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte la décision modificative concernant les inscriptions et transferts de crédits de l'exercice 2016 du budget principal, selon l'état joint, pour un montant total de 118 085 € en fonctionnement et de 43 422 € en investissement,
- autorise le mandatement de la subvention de 17 100 € au « C.C.A.S. » afin de compenser la hausse des repas à destination de la crèche et des R.P.A. à compter du 1er juillet 2016,
- autorise le mandatement de la subvention de 32 225 € à l'association « C.G.O.S. - Chèques-Vacances » en vue de financer les chèques-vacances de fin d'année des personnels de la Ville et du C.C.A.S.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-314-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-314

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : FINANCES – SURTAXE COMMUNALE SUR L'EAU POUR 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Les travaux de la station étant terminés, l'amortissement de ces travaux représente 5 centimes par m³ d'eau.

Aussi, conformément aux règles de la comptabilité M49, il est proposé d'augmenter le montant de la surtaxe communale sur l'eau potable pour tous les consommateurs, tout en rappelant qu'en 2016 les Lunévillois ont vu une augmentation de cette surtaxe de 4 centimes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la surtaxe 2017 à :

- 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois contre 0,44 € en 2016,
- 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées contre 0,22 € en 2016.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS – Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- fixe pour l'année 2017 le montant de la surtaxe sur l'eau à :

  - 0,45 € H-T par m³ d'eau facturé aux consommateurs lunévillois,
  - 0,27 € H-T par m³ d'eau vendu en gros aux communes raccordées.

- précise que la recette sera imputée sur la nature 70128, enveloppe 1100 au Budget Primitif 2017 pour un montant total estimé de 429 000 € contre 419 000 € en 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-315-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-315

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : MARCHES PUBLICS – SERVICE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC / MODIFICATION DU CONTRAT N° 2
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Par délibération n° 2015-338 du 12 novembre 2015, la Ville de Lunéville a attribué le marché concernant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public et sportif, des illuminations festives, de signalisation lumineuse tricolore et des mises en lumière de la ville à la société CITELUM (11-13 cours Valmy – 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX) pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2016.

Ce contrat contient diverses prestations et notamment le poste G3 dénommé "DEPANNAGES" lequel comprend les interventions suite à des événements imprévisibles et extérieurs aux installations tels que les accidents, le vandalisme...

Ce poste est approvisionné à hauteur de 20.000 € H.T./an. Les actes de vandalisme étant en nette augmentation, il s'avère nécessaire d'augmenter la somme allouée à ce poste.

Aussi, une modification de contrat n° 2 doit-elle être effectuée afin de passer la provision du poste G3 de 20.000 € H.T/an à 30.000 € H.T./an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- approuve la modification du contrat n° 2 à passer avec la société CITELUM (11-13 cours Valmy – 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX) afin de passer la provision du poste G3 de 20.000 € H.T./an à 30.000 € H.T./an pour faire face aux réparations des actes de vandalisme sur les installations d'éclairage public,

- autorise le Maire à signer la modification du contrat n° 2 ainsi que tout document relatif à cette affaire,

- s'engage à inscrire chaque année jusqu'à la fin du contrat, la somme de 30.000 € H.T./an sur le poste G3 au lieu des 20.000 € H.T. initialement prévus,

- précise que les crédits sont inscrits nature 611, fonction 814, enveloppe 12059.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-316-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-316

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : ANRU – REQUALIFICATION DE L'ILOT GERMAIN CHARIER – CESSION A L'OPH
RAPPORTEUR : M. BREGEARD

Par acte notarié en date des 16 et 19 décembre 2011, la Ville a acquis l'ensemble des lots de copropriété de l'îlot Germain Charier afin de lancer le marché de travaux de requalification de cet espace en sa qualité de maître d'ouvrage.

En parallèle de cette acquisition, deux contrats de réservation ont été signés, l'un avec la société Nouveau Logis de l'Est SA d'HLM et l'autre avec l'Office Public de l'Habitat de Lunéville pour l'achat après travaux par chaque bailleur de 9 places de stationnement boxées et d'un emplacement pour les motos. Le prix de vente des 20 emplacements a été fixé à 278 000 € TTC. Ce prix est inférieur à l'avis de France Domaine daté du 28 octobre 2011 qui estimait la valeur après travaux à 364 000 €. Cependant, cet écart de prix est motivé par le contexte particulier de l'opération inscrite dans le cadre de la convention ANRU et par la démolition de tous les parkings reconnus insalubres.

Les travaux de réhabilitation étant désormais achevés, il convient de procéder à la vente des emplacements de stationnement. Toutefois, après accord entre les parties, il a été convenu que l'OPH de Lunéville acquière l'intégralité de ces emplacements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise la cession à l'Office Public de l'Habitat de Lunéville de 18 emplacements de stationnement boxés et de deux emplacements pour motos situés au sein de l'ensemble immobilier soumis au statut de la copropriété et figurant au cadastre section AB n° 335, 346, 348, 361 et 409,

- fixe le prix de cette cession à 278 000 € TTC,

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, en particulier l'acte authentique de vente à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-317-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-317

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Depuis le 1er décembre 2010, dans le cadre d'une convention tri-partite avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois s'adjoignent les services d'un chef de projet du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi afin d'assurer une mission de mise en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés respectifs.
La Convention actuelle arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Le coût de cette prestation, sur la base d'un tiers temps annuel, est estimé à 22 000 €, ainsi répartis entre les partenaires :

- 12 800 € à la charge de la Maison de l'Emploi,
- 4 600 € à la charge de la Ville de Lunéville,
- 4 600 € à la charge de la Communauté de Communes du Lunévillois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention de partenariat jointe à la présente délibération, qui engagera la Ville du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019,

- autorise le versement annuel, pendant la durée de la convention et sous réserve de la disponibilité des crédits, d'une somme de 4 600 € à la Maison de l'Emploi pour la réalisation de la mission définie à l'article 1 de ladite convention,

- s'engage à inscrire la somme de 4 600 €, nature 6218, fonction 824, enveloppe 17735 aux Budgets Primitifs 2017, 2018 et 2019.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-318-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-318

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : POLICE MUNICIPALE – AUTORISATION D'ARMEMENT
RAPPORTEUR : M. BREGEARD

En raison notamment des récents attentats perpétrés sur le sol français, il est proposé au Conseil Municipal de renforcer la protection de ses agents de police municipale en les dotant d'outils de défense mieux adaptés à des missions dont le contexte et le danger ont évolué, pour leur propre sécurité, mais aussi pour celle de nos concitoyens.

Les policiers municipaux se verront ainsi dotés d'armes à feu figurant exclusivement parmi la liste suivante :

- revolvers chambrés pour le calibre 38 Spécial,
- revolvers chambrés pour le calibre 357 Magnum avec utilisation exclusive de cartouches de calibre 38 Spécial,
- pistolets chambrés pour le calibre 7,65 mm.

Le port de ces armes s'inscrira dans le cadre réglementaire défini par les articles R511-14 à R511-16 du Code de la Sécurité Intérieure.

Le Conseil Municipal, à la majorité (<u>Abstentions</u> : M. BARDOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, Mme GUILLEMOT, Mme FLEURANTIN, Mme LASSUS, Mme MANSUY, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, M. AUBERT, Mme WALTER – <u>Contre</u> : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS),
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à doter les policiers des armes à feu de catégorie B autorisées par la législation en vigueur,

- autorise le Maire à modifier en conséquence la convention communale de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'État,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette autorisation d'armement de la police municipale.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-319-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-319

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DES SERVICES COMMUNS INFORMATIQUE ET COMMUNICATION – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS ET VILLE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans une démarche partagée et déjà engagée de mutualisation de leurs moyens, et dans une volonté de conforter cette dynamique, La Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois (C.C.L.) souhaitent renforcer cette mutualisation par la création de deux services communs, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

« Les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit, après avis, selon le cas, de la commission administrative paritaire ou de la commission consultative paritaire compétente, à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou à la commune chargée du service commun ».

Ainsi, seraient concernés le service informatique et le service communication, à compter du 1er janvier 2017. Un projet de convention par service, joint en annexe, définit les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties. Il précise également les conditions de mises à disposition des agents rattachés à ces services dont la gestion relève de la C.C.L.

Les agents des deux services concernés ont été dûment informés de la procédure engagée ainsi que des conditions qui leurs seront applicables, dans le respect de la réglementation.

Le comité technique a été sollicité le 5 septembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du comité technique en date du 5 septembre 2016,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide la création à compter du 1er janvier 2017 du service commun « informatique » et du service commun « communication » en lien avec la Communauté de Communes du Lunévillois,

- valide les projets de conventions annexés à la présente délibération,

- supprime du tableau des effectifs un poste de technicien territorial principal de 1ère classe à temps plein, un poste d'attaché contractuel à temps plein, un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps plein et un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps plein,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-320-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-320

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : SPORTS – DONS – OCTOBRE ROSE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

La Ville de Lunéville en partenariat avec différentes associations et partenaires privés, a organisé le 8 octobre dernier une manifestation dans le cadre d' « Octobre Rose ».

Lors de cette journée, une course sur route appelée « Les Foulées Lunévilloises » a eu lieu en centre ville. Les coureurs participant à cette épreuve se sont acquittés d'un droit d'inscription minimum de 5 euros, reversés en intégralité à la Ligue Contre le Cancer.

Contre cette participation, un tee-shirt de la manifestation a été offert à chaque participant.

Afin de couvrir une partie des 2 280 euros correspondant à l'achat de ce support, la ville de Lunéville a fait un appel à mécénat.

Sept dons ont été enregistrés :

- Le club service Rotary de Lunéville offre la somme de 500 euros,
- L'entreprise de location de matériel Lorramat offre la somme de 200 euros,
- L'entreprise de travaux publics L.Thiriet offre la somme de 150 euros,
- Le club service Lions de Lunéville offre la somme de 300 euros,
- L'entreprise Pare-Brise Services offre la somme de 150 euros,
- Le club service Zonta offre la somme de 300 euros,
- La SARL Oberosso pour le restaurant Baïla Pizza offre la somme de 200 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à recevoir les dons suivants :

  - 500 € (cinq cents euros) du Rotary Club de Lunéville, dont le siège social se situe 22 avenue de l'Europe à Moncel-les Lunéville,
  - 200 € (deux cents euros) de l'entreprise Lorramat située 33 avenue de Gerbéviller à Lunéville,
  - 150 € (cent cinquante euros) de l'entreprise L.Thiriet, située 11 route des Vosges à Rehainviller,
  - 300 € (trois cents euros) du Lions Club de Lunéville, dont le siège social se situe 5 quai des petits bosquets à Lunéville,
  - 150 € (cent cinquante euros) de l'entreprise Pare-Brise Services, située 26 quai de Sélestat à Lunéville,
  - 300 € (trois cents euros) du Zonta Club de Lunéville, dont le siège social se situe 6 place Chevandier à Cirey-sur-Vezouze,
  - 200 € (deux cents euros) de la SARL Oberosso, située rue Hélène Boucher à Moncel-les Lunéville,

étant précisé que la recette sera affectée au Budget Primitif, enveloppe 11 984, nature 7788, fonction 01.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-321-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-321

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB
RAPPORTEUR : M. BARDOT

Le service des sports a organisé en 2016 :

- Le cross des écoles primaires publiques et privées le 28 avril,
- les « Foulées Lunévilloises », qui est une course sur route de 5 et 10 kilomètres en centre ville au profit d'Octobre Rose le 8 octobre.

Pour ces deux manifestations, un partenariat a été établi entre la ville et le Lunéville Athlétic Club qui a en charge la gestion des participants, l'homologation des parcours et leurs chronométrages.

Dans ce cadre, le Lunéville Athlétic Club a procédé à l'achat de dossards et de diverses fournitures nécessaires à la bonne organisation des ces deux manifestations.

Afin de faire face à ces différents frais, l'association sollicite une aide financière de la Ville de 580 €.

La commission propose une subvention de 580 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer la somme de 580 € au Lunéville Athlétic Club,

- précise que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-322-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-322

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS - MARCHE DE NOEL – DU 2 DECEMBRE AU 31 DECEMBRE 2016
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

La Ville de Lunéville poursuit les animations organisées chaque Noël sur la Place Léopold.

Cette nouvelle édition se déroulera du 2 au 31 décembre 2016.

Toutes les animations sont réalisées par la Compagnie des Marchands de Rêves.

Le programme des diverses animations est le suivant :

Le vendredi 2 décembre 2016 : inauguration officielle
- spectacle DANS UNE BULLE AVEC MAGIE, durée de 15 minutes environ

Le samedi 3 décembre 2016 :
- MAQUILLAGE

Le dimanche 4 décembre 2016 :
- MAGICIEN DÉAMBULATOIRE

Le samedi 10 décembre 2016 :
- STAND POP CORN

Le dimanche 11 décembre 2016 :
- BARBE A PAPA

Le samedi 17 décembre 2016 :
- STAND MAQUILLAGE

Le dimanche 18 décembre 2016 :
- BALLONS

Le samedi 24 décembre 2016 :
- PERE NOEL LUTIN ET PHOTOGRAPHE

Des structures gonflables seront aussi présentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment les contrats,

- précise que l'ensemble des manifestations du marché de Noël s'élève à 6 400 € comprenant cachets, location de matériel, défraiements des artistes…,

- précise que les crédits figurent au budget 2016, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048 pour le versement de cachets aux sociétés et nature 6135, enveloppe 5103 pour la location mobilière.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161110-2016-323-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 novembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. AUBERT, COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme PAILLARD), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), Mme LAURAIN (pouvoir M. FRASNIER), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme WALTER (pouvoir Mme MANSUY), Mme RELOT (pouvoir Mme VIROUX), Mme DI MARINO (pouvoir M. VALOIS).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 14 novembre 2016.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – MARCHE DE NOEL – TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE CHALETS EN BOIS
RAPPORTEUR : M. BOESCH

La Ville de Lunéville organise son traditionnel Marché de Noël du 2 au 31 décembre prochains sur la place Léopold.

Des chalets en bois seront mis à disposition des divers commerçants présents pour cette période dans les conditions suivantes :

✗ horaires d'ouverture :
lundi, jeudi et vendredi : de 14h à 19h,
mardi, mercredi, samedi et dimanche : de 10h à 12h et de 14h à 19h,

✗ droit de place fixé à 83,34 € HT, TVA à 20% en sus, pour les petits chalets de 2m X 3m et à 125 € HT, TVA à 20% en sus, pour les grands chalets de 5m X 2m. Ce droit de place couvre la mise à disposition et le raccordement électrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Culture-Animation,

- décide que le droit de place est fixé à 83,34 € HT, TVA à 20% en sus, pour les petits chalets de 2m X 3m et à 125 € HT, TVA à 20% en sus, pour les grands chalets de 5m X 2m pour la période du 2 au 31 décembre 2016,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire, notamment les conventions,

- précise que les recettes seront imputée sur le budget Locations 2016, nature 7083, fonction 91, enveloppe 7184.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le dix novembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN